

FEUILLE-INFO SUR L'ÉDUCATION

La protection de la vie privée des élèves en ligne

Les outils éducatifs en ligne et les médias sociaux procurent aux enseignants de nouvelles occasions d'apprendre, d'améliorer leurs techniques éducatives et de communiquer avec les élèves, les parents et la collectivité. Dans notre ère technologique, la protection de la vie privée des élèves revêt une importance sans précédent.

RISQUES DES OUTILS ET SERVICES EN LIGNE POUR LA VIE PRIVÉE

Les modalités d'utilisation des outils en ligne et leurs politiques de confidentialité font en sorte qu'il est parfois difficile de déterminer si les lois provinciales sur la protection de la vie privée sont respectées. Par exemple, certains services en ligne :

- recueillent et conservent des renseignements personnels sur les élèves et les parents, comme leur nom et leur adresse de courriel;
- repèrent et consignent les activités des élèves en ligne et leurs interactions avec d'autres élèves;
- évaluent le rendement des élèves afin de générer des profils d'apprentissage pour commercialiser des produits directement auprès d'eux et de leurs parents;
- vendent à des tiers des renseignements concernant les élèves.

Le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario recommande aux enseignants qui envisagent d'utiliser des services éducatifs en ligne :

- de consulter les responsables de l'école avant de sélectionner des services;



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario

- de lire attentivement les politiques de confidentialité et les modalités d'utilisation pour déterminer comment des renseignements sur les élèves pourraient être recueillis, utilisés et divulgués;
- d'utiliser uniquement les applications et services approuvés par le conseil scolaire;
- de montrer aux élèves comment utiliser ces services tout en protégeant leur vie privée;
- d'utiliser des services qui n'obligent pas les élèves à s'identifier par leur nom et leur adresse de courriel ou tout autre renseignement identificatoire.

MÉDIAS SOCIAUX

Lorsque vous utilisez les médias sociaux, il est important de protéger en tout temps la vie privée de vos élèves. Ainsi :

- lisez attentivement et respectez les politiques de l'école sur l'utilisation des médias sociaux;
- évitez de publier des photos, vidéos ou travaux d'élèves contenant des renseignements identificatoires;
- obtenez le consentement avant de publier des photos et vidéos d'activités scolaires ou tout renseignement personnel sur un élève.

Pour en savoir davantage sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels concernant les élèves, adressez-vous au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario à **info@ipc.on.ca**.